

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. . . . . 16
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . . 30
Faits divers, — . . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. PAUL GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS, Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS, Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Chronique Politique.

A la réunion des Réservoirs qui a eu lieu, M. de Depeyre, en installant M. de Larcy au fauteuil présidentiel, a exposé la conduite de la droite depuis février 1871, en s'attachant à démontrer que ce n'est pas elle qui a violé le pacte de Bordeaux.

M. de Larcy a dit, dans sa réponse, qu'il ne s'était jamais séparé de ses amis politiques, et qu'il s'était empressé de revenir prendre sa place au milieu d'eux dès que leurs divergences avec le Président de la République s'étaient accentuées.

On vient de distribuer aux députés une proposition signée par MM. André, Folliet, Bamberger, Pascal Duprat, le comte Rampon, Salneuve et plusieurs de leurs collègues, ayant pour objet d'établir des retenues proportionnelles sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat.

M. Dahirel a déposé une demande de comité secret pour la discussion du projet de loi concernant la ratification du traité avec l'Allemagne.

Jusqu'ici cette proposition ne paraît pas devoir rencontrer un grand nombre d'adhérents.

On parle d'un amendement au projet de M. Ducuing, sur l'impôt des domestiques. Aux termes de cet amendement, l'impôt serait de 50 francs pour les domestiques en livrée, et n'en seraient affranchis ni les garçons de bureaux ni les garçons de recettes.

Il est très-possible que l'amendement fasse écarter le projet primitif.

Le projet d'impôt sur les pianos, qu'on croyait abandonné, revient sur l'eau; c'est M. Naquet qui s'est chargé de présenter la proposition de loi. L'impôt serait de 10 fr. pour toute la France, sans qu'il soit fait de distinction entre les artistes, les professeurs et les simples particuliers.

Les difficultés qui s'étaient élevées entre la France et la Suisse, à propos du paie-

ment de l'indemnité due à cette dernière, sont résolues. Les 4,160,000 fr. que nous devons encore seront payés en deux termes, dont le premier échoit le 24 juillet et le second le 8 août.

Avant-hier ont eu lieu, à La Ciotat, des élections complémentaires pour le conseil municipal.

Quatre candidats étaient à élire. Les quatre candidats de la liste radicale, seuls en présence du scrutin, ont été élus.

Le Journal des Débats apprécie en termes fort justes la retraite du général Trochu :

« Il y a, dit-il, peu d'exemples d'hommes se condamnant à la retraite après avoir joué un rôle considérable, par la raison qu'ils croient ne devoir plus se mêler des affaires publiques. Combien, au contraire, n'en voit-on pas qui s'obstinent à ne pas quitter la scène où ils ont si malheureusement figuré, qui veulent à tout prix ramener sur eux l'attention au moment même où tout leur conseil de rechercher l'obscurité et l'oubli, et qui n'hésitent pas à venir de nouveau offrir leurs services au pays, après avoir si largement contribué à ses désastres. »

On lit dans le Courrier de France :

Une lettre de Nicolaïeff (mer Noire) annonce que, le 5 juin, trois corvettes russes ont quitté ce port pour aller au-devant de l'empereur de Russie, qui se rendait de Yalta à Odessa.

Le 7, ces corvettes abordèrent l'Olga, où se trouvait le czar. L'étendard russe fut immédiatement arboré par les ordres de l'empereur et salué par une salve de vingt et un coups de canon. C'est la première fois qu'un pareil incident se produit dans la mer Noire depuis l'avènement d'Alexandre II au trône. Les corvettes ont suivi l'Olga jusqu'au port d'Odessa, où les officiers de la flotte ont été présentés à Sa Majesté, qui leur a adressé les paroles suivantes :

« J'ai vu maintenant de mes propres yeux le commencement de la régénération de la flotte de la mer Noire. Que l'Étre suprême nous accorde avec cette régénération le renouvellement de cet esprit de bravoure qui a toujours été l'esprit caractéristique des marins de la mer Noire, dont la Russie était si fière. »

A quoi aura servi la guerre de Crimée ?

mener mort ou vif à Varsovie, il ne s'était passé rien de nouveau.

Le gros général souffleté regardait bien en dessous ce maudit Français qui connaissait des rebelles; mais n'osant lui demander son nom, il se contentait, en s'adressant à ses compagnons, de le charger, lui et sa nation, d'imprécations en russe, et se proposait de le recommander de la bonne manière à la surveillance de la police.

— Vidiom! vidiom! nous verrons, nous verrons, grognait-il entre ses dents, tout en faisant semblant de chercher quelque chose sur sa banquette... par prudence.

Sans s'inquiéter de cette colère qu'il devinait sans la comprendre, César continuait à regarder la campagne.

On arriva ainsi à Piotrkof; là il ramassa ses menus effets, salua ses voisins et s'élança sur le trottoir où son oncle Wladimir l'at-

LE TRAITÉ ET LA PRESSE.

Nous continuons à donner les diverses opinions des journaux sur le Traité proposé par le gouvernement à l'Assemblée nationale.

Nous avons voulu, comme dans toutes les questions politiques importantes, nous faire l'écho impartial et neutre de nos confrères. Au public de formuler son jugement à l'aide de ces différents matériaux.

La Presse :

Nous ne méconnaissons pas l'intérêt de cette libération pour les deux départements qui ont subi les longues douleurs de l'invasion; mais la compensation est bien lourde, puisque, d'une part, la réduction de l'armée d'occupation reste subordonnée au seul bon plaisir de la Prusse, et que, d'autre part, l'évacuation définitive des deux derniers départements et de l'arrondissement de Belfort peut être retardée d'un an, si telle est la volonté du gouvernement de Berlin...

... Ce nouveau contrat, loin de reposer sur le principe de la réciprocité, répudie même toute pensée conciliante et généreuse, il n'est en réalité qu'une formule nouvelle du droit de la force et un témoignage brutal des défiances du vainqueur.

Il aurait fallu, selon la Presse, faire l'emprunt avant le traité; le succès de l'emprunt eût été le signe de notre force et notre meilleure sauvegarde contre des exigences sans justice et malheureusement sans réplique.

Le Figaro n'y va pas par quatre chemins :

Eh quoi! c'est là ce qu'on nous promettait avec tant de pompe! Eh quoi! c'est avec un pareil traité que l'on espère réhabiliter la France!

Un traité pareil à celui-là était acceptable au mois de février 1871; il ne l'est pas au mois de juillet 1872, après que nous avons payé 2 milliards à la Prusse, et que celle-ci est édifiée sur notre solvabilité.

L'Eclair :

Y a-t-il intérêt pour la France à décharger une partie de ses populations d'un fardeau qui retombera sur les autres, à grossir avant l'heure la caisse de M. de Bismark, à lui fournir l'argent nécessaire pour recommencer la guerre avec des avantages pécuniaires exceptionnels, de manière à garder Belfort.

Ce sont ces questions que se posait l'Assemblée en écoutant la lecture de M. de Rémusat, et c'est pourquoi elle a fait au traité un assez froid accueil.

Le Gaulois est fort modéré, mais assez amer dans sa modération.

Si habitués que nous soyons à la résignation, il nous est pénible d'apprendre que l'on nous inflige des conditions aussi dures. Cependant, il ne faut pas trop s'en prendre au gouvernement; il a fait de son mieux. Dans les conditions précaires où il se trouve, au milieu des tribulations du présent et des incertitudes de l'avenir, il lui était difficile, nous le reconnaissons, d'obtenir de l'Allemagne les avantages auxquels pourrait prétendre un gouvernement définitif et régulier.

L'Événement, par contre, est radieux. Cette gaîté puérile fait mal.

La faculté capitale que nous réclamions de l'Allemagne, celle de nous affranchir par anticipation, a été obtenue. Si nous pouvions verser les trois milliards d'ici à la fin de l'an, il n'y aurait plus, le 1<sup>er</sup> janvier 1873, un seul soldat allemand sur notre sol.

Le succès des négociations a donc été aussi complet qu'il était raisonnablement permis de l'espérer.

Il dépend de nous de fixer le jour du départ de l'ennemi. La France sera assez riche pour payer sa délivrance!

Le Pays :

Il est évident pour nous que le patriotisme de M. Thiers a été abusé par la finesse de M. de Bismark. Celui-ci a eu le grand art de paraître accorder comme une grâce la chose du monde qu'il désirait le plus et dont il a le plus besoin : l'argent.

Le Français :

Il est inutile de dissimuler que l'impression éprouvée par la Chambre à la lecture du traité a été celle d'une profonde tristesse, mêlée, pour plusieurs, d'un sentiment de déception.

Le Courrier de France :

Il faut le dire, parce que c'est vrai : l'impression produite par la lecture du projet du nouveau traité avec l'Allemagne n'a pas été des plus favorables dans une partie de l'Assemblée.

La France déclare que le négociateur du traité du 25 juin 1872 a bien mérité du pays.

De quel pays? est-on tenté de demander, si l'on croit, avec la Gazette de France, que « l'Allemagne doit être satisfaite du résultat des négociations de Versailles. »

La Patrie :

On est vraiment porté à croire que nos négociateurs ont été des gens bien légers et maladroits. Ils font depuis longtemps, nous disent-ils, les démar-

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

(Suite.)

CHAPITRE II.

LES FAUCHEURS DE LA PILIKA.

De la station où les officiers russes avaient, au moment de l'arrêt du train, donné l'ordre à un détachement de dix cosaques de se mettre à la poursuite de Narbut et de la ra-

tendait les bras ouverts.

Le général le vit embrasser un Polonais portant le costume national, ses doutes se changèrent en certitude. Évidemment ce jeune homme ne pouvait être qu'un affreux conspirateur.

— Padi souda dourak (arrive ici, animal), cria-t-il de sa voix enrouée à un cosaque de garde à la station.

L'homme accourut à cette aimable invitation, se découvrit par un geste automatique et demeura dans l'attitude d'un chien qui a senti les verges plus d'une fois et auquel son maître les montre.

— Comment s'appelle ce chapeau pointu ?

— Je ne sais pas, Votre Excellence.

— Son nom doit être sur sa malle ?

— Il doit y être, Votre Excellence.

— Alors, va le lire.

— Je ne sais pas lire, Votre Excellence.

— Dis donc à cet employé de te l'épeler, brute que tu es !

Le cosaque s'éloigna et revint presque aussitôt.

— Eh bien ! fit le général qui attendait le carnet ouvert et un crayon à la main, comment y a-t-il ?

— Stastione dé Piotrkof, Votre Excellence.

— Imbécile ! rugit l'officier, tête de bois ! fils de chienne ! c'est le nom français de la station que tu me dis là, et non pas celui du voyageur, retourne à la malle, il y a autre chose.

Le cosaque repartit, mais le facteur était déjà loin avec les bagages.

— A qui appartient cette malle ? lui cria le soldat en polonais.

Le facteur ne l'entendit pas, mais César,

ches les plus actives pour obtenir un traité plus favorable à nos intérêts que celui de Francfort, et, en fin de compte, ils nous présentent, en 1872, une convention plus dure que la convention de 1871, un traité qui a toutes les apparences et aussi toute la réalité d'un traité imposé bien plutôt que d'un traité demandé. Comment se peut-il faire que ces négociateurs aient si mal compris et défendu les intérêts de la France ?

Comment cela se peut-il faire ? — Ah ! c'est qu'à côté des intérêts du pays, ils ont songé à ce qu'ils croient être leurs intérêts ou ceux de leur cause. De la convention avec l'Allemagne, habilement exploitée dans ce pauvre pays, qui ne raisonne pas assez sévèrement, ils ont compté retirer d'importants avantages électoraux. Ils ont espéré, en un mot, amener la dissolution de l'Assemblée.

#### Moniteur universel :

La prompte libération se trouve dans de bonnes finances, et plus que jamais les bonnes finances sont dans une bonne politique, dans une politique d'ordre et d'union. Devant les clauses de cette convention, si dures encore, malgré les efforts intelligents qu'a fait notre gouvernement pour y introduire des adoucissements, les Français peuvent-ils avoir une autre pensée que de s'unir pour relever la patrie, ce que la guerre nous a laissé de notre patrie, de la vieille France ?

#### L'Ordre :

Après examen attentif et minutieux, nous avons le regret de le dire, les conditions nouvelles nous semblent pires que les conditions de Francfort.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle se tient sur la réserve à propos du traité. Il constate plus encore la tristesse que la déception.

Le Journal des Débats, par la plume de M. Ratisbonne, trouve « le traité de Francfort heureux, modifié. » Il voit un succès dans le seul fait de l'acceptation d'une négociation avec la France. « Le crédit financier de la France, conclut-il, s'affirmera demain, il n'y aura plus là-dessus aucun doute ; le crédit politique du gouvernement français s'est affirmé aujourd'hui. »

#### Le Journal de Paris :

C'est là tout le traité. Si nous payons plus tôt, les Allemands se retireront plus tôt. Mais, en attendant, ils gardent le gage qu'ils ont entre les mains. Ils le garderont jusqu'à l'extrême limite posée à Francfort, plus longtemps même, jusqu'en 1875, si nous ne pouvons satisfaire au paiement. Ces conditions nouvelles, dont les organes officieux se félicitaient si hautement, peuvent ainsi devenir plus dures que les clauses primitives qui nous avaient été imposées.

#### Le Temps :

Si le traité n'est pas tout ce qu'on pouvait espérer, il faut que l'emprunt, du moins, soit une victoire et un triomphe.

#### L'Opinion nationale :

Le principe de l'évacuation anticipée a été admis par l'Allemagne :

« Le jour, quel qu'il soit, où les trois milliards seront payés, sera le terme de l'occupation étrangère. »

C'est là, en définitive, tout ce qu'il était permis d'espérer.

#### Le Bien public :

La convention dont on a lu le texte à la Chambre est un bienfait incontestable, qui peut paraître moindre que ce qu'on espérait au premier abord,

mais qui, en fin de compte, pourra être énorme. On a obtenu de la Prusse tout ce qu'on pouvait obtenir.

#### Le Monde :

Quand le traité est déjà signé, il est difficile à l'Assemblée de reculer. Il lui faudrait prendre une responsabilité qui n'est guère dans ses habitudes. Par cela seul que M. Thiers a engagé l'affaire, il est sûr de réussir auprès de l'Assemblée. En l'état où sont les négociations, l'Assemblée n'est plus libre d'examiner s'il est utile de libérer le territoire aux conditions qui nous sont imposées. Nous prévoyons déjà que cette prétendue libération du territoire servira de préface à une demande en dissolution de la Chambre, et que M. Thiers, énié de ce qu'il regardera comme un grand succès, y prêtera les mains dans l'espoir d'y rencontrer une prolongation de popularité et de pouvoir.

#### L'Union :

Quant au traité, tel qu'on le présente, il est à rejeter, comme ajoutant de nouveaux risques à une situation qu'il n'améliore en aucun sens.

#### L'Univers :

Tel est donc ce traité, au sujet duquel le gouvernement avait fait d'avance entonner par ses officieux des hymnes d'admiration qu'ils ont repris dès ce matin avec un enthousiasme redoublé. Les sentiments de douleur qu'il nous cause seront, nous en sommes certains, partagés par quiconque place avant tout les intérêts et l'honneur de la France.

#### Le Soir :

Sans admirer outre mesure l'habileté de nos négociateurs, et sans nier certaines aggravations aux précédentes stipulations, il nous paraît injuste de méconnaître les avantages très-réels que nous devons retirer des traités soumis aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Tout en convenant que le traité n'est pas un triomphe et que l'emprunt doit en être un, pour que certaines déceptions soient amoindries, le Temps lui trouve de sérieux avantages :

Cet acte important, sur lequel nous aurons à revenir plus d'une fois, constitue une amélioration très-appreciable de la situation actuelle.

Le caractère le plus saillant de la convention nouvelle est de donner à la France une grande liberté d'action, de lui offrir des facultés très-larges d'anticipation ou d'ajournement dont elle peut user à son gré, selon l'état de ses affaires, et qui la rendent réellement l'arbitre de son propre destin. Si elle puise assez de force morale dans le sentiment du devoir patriotique pour fuir les divisions et dédaigner les vaines querelles de parti, elle peut être bientôt libre. Si, au contraire, elle se laisse entraîner, en présence de l'étranger, à des dissensions impies qui altèrent la confiance publique et ébranlent le crédit, la convention lui donne un an de plus que le traité primitif pour réparer ses fautes et regagner le temps qu'elle aurait ainsi perdu.

Le Siècle voit dans le traité une occasion opportune de prononcer un réquisitoire contre la droite monarchique, naturellement contre-balancé par l'éloge dithyrambique de la gauche républicaine :

Nous aurions été bien surpris que le traité nouveau, conclu pour la libération du territoire, fût du goût de tout le monde. Les plus francs parmi les journaux réactionnaires, ceux qui mettent le moins de soin à dissimuler leur antipathie pour M. Thiers et leur haine pour la République, avouent qu'ils sont fort mécontents. L'Union et la Patrie, qu'on ne se fut guère attendu, il y a peu d'années,

à voir si bien d'accord, ont publié l'une et l'autre, hier soir, à cet égard, des articles instructifs.

Attendons-nous à ce que les choses n'en restent pas là. Les journaux monarchiques et impérialistes vont prendre, l'une après l'autre, chacune des clauses du traité ; ils s'efforceront de démontrer qu'il est lamentable, déplorable, désastreux. A les en croire, ce traité sera pire que le premier traité ; il aura pour effet de consommer la ruine de la France. Variations sur un air connu et qui ne tromperont personne. Du moment que M. Thiers a renoncé à jouer le jeu des monarchistes, il n'a plus à attendre d'eux que des insultes. Nous serions surpris qu'il s'en montrât fort ému.

La France a des yeux et des oreilles. Elle n'oubliera pas quelle conduite ont tenue, en cette solennelle occasion, les monarchistes de l'Assemblée ; elle n'oubliera pas plus leur indifférence pour la patrie qu'elle n'oubliera le patriotisme dont la gauche a fait preuve, se taisant au milieu de ces intrigues, parce que son intervention pouvait nuire à la paix du pays, au succès des négociations. Aux nouvelles élections, qui sont prochaines désormais, la France prononcera et jugera ; elle récompensera les uns et les autres, suivant leur mérite.

#### Le Rappel :

Nous avons cette humiliation, après tant d'autres, d'en être réduits à accepter comme relativement très-favorable la convention soumise aujourd'hui à la ratification de l'Assemblée de Versailles. Il ne faut plus songer maintenant qu'à profiter, dans le plus court délai possible, des adoucissements apportés au traité de Francfort ; et tout ce que le gouvernement fera pour hâter l'évacuation de nos provinces, est approuvé d'avance par l'opinion publique.

Ce que le Siècle voit de plus clair dans ce traité, c'est qu'il aura « pour résultat inévitable » les élections à court délai.

La République française, qui, dans certaines circonstances graves, semble avoir concerté ses articles avec le cabinet de M. Thiers, termine ainsi son premier-Paris, consacré à l'examen du nouveau traité :

Ce n'est peut-être pas de la diplomatie triomphante ; mais, avec les ressources de la France, c'est de la diplomatie rassurante.

La Liberté engage l'Assemblée à ratifier le traité, mais ne lui donne ce conseil que sous les réserves suivantes :

Doit-on conclure de là que la convention nouvelle a sensiblement amélioré les clauses, si lourdes pour la France, du traité primitif ? Pour notre part, nous n'oserions pas l'affirmer ; mais tout en laissant au Président de la République la responsabilité de cet acte important, pour l'accomplissement duquel il réclame le concours et la sanction de l'Assemblée nationale, nous sommes tout disposés à croire que la longue expérience de M. Thiers et sa constante pratique des affaires l'auront bien servi en cette circonstance.

Il est sans doute d'autres raisons meilleures que celles qu'on a alléguées, conçues par l'esprit vigilant et prévoyant de M. Thiers, et que le Président de la République tient secrètes, qui l'ont engagé à faire à l'Allemagne les ouvertures que nous connaissons maintenant. Il nous semble donc prudent et patriotique même de les adopter et de lui en laisser porter devant l'histoire la responsabilité, tout en souhaitant, bien entendu, que leurs résultats tournent au profit de la France.

## Informations militaires.

On sait qu'à l'époque de la création de la commission de révision des grades, le nombre des officiers sans emploi pour une cause quelconque dépassait le chiffre de cinq mille, et qu'on paraissait se préoccuper beaucoup de leur situation ; depuis, ce nombre a diminué d'une manière sensible. Beaucoup d'officiers ont été mis à la suite dans les régiments, et chaque jour on les pourvoit d'emplois actifs ; de plus, parmi eux, un certain nombre ont donné leur démission et ont ainsi dégagé les cadres.

En ce moment, dit-on, il ne reste plus qu'environ onze cents officiers en non activité, sur lesquels huit cents pour infirmités temporaires. On considère qu'au mois de janvier prochain, époque à laquelle la nouvelle loi militaire sera mise à exécution, cette situation cessera, que tous les officiers se trouveront replacés et que les cadres de l'armée auront été l'objet d'une reconstitution complète, qui satisfera tous les intérêts et permettra d'assurer le service.

Par décision ministérielle, en date du 26 juin, M. le général de division Montaudon a été nommé inspecteur général du Prytanée militaire pour 1872.

L'inspection aura lieu dans la première quinzaine d'août. (Echo du Loir.)

Par une récente décision du ministre de la guerre, les guêtres ont été supprimées dans toute l'infanterie de ligne. Ce complément de chaussure était long et incommode à mettre, surtout en campagne, où le troupié n'a pas toujours le temps de s'habiller à son aise.

Les guêtres et les souliers ont donc été remplacés par les brodequins lacés montant jusqu'au-dessus de la cheville ; mais ces derniers offrant à peu près les mêmes inconvénients, il est aujourd'hui question d'adopter la demi-botte pour toute l'infanterie.

Lundi, la deuxième série des exercices de topographie a commencé pour les élèves de l'École de Saint-Cyr. Environ 150 de ces jeunes gens se sont rendus, dès le matin, au Mont-Valérien, d'où ils se sont dirigés vers Reuil, Buzenval et Garches, à l'effet de lever les plans des différents combats de l'armée de Paris pendant le siège. Les Saint-Cyriens sont, pour ces opérations, munis de planchettes, de poteaux et des autres instruments de topographie. Les exercices sont dirigés par les professeurs de l'École militaire.

Tout le monde connaît le gigantesque travail entrepris par l'état-major français, et qui est presque entièrement terminé ; nous voulons parler de la grande carte de France à 1/80000.

Un travail semblable est commencé en Algérie.

Voici quels sont les résultats déjà obtenus :

1° On a mesuré 3 bases à Blidah, à Bone et à Oran ;

2° On a mesuré une grande chaîne de 74, triangle du premier ordre, qui s'étend à peu près parallèlement à la côte, le long de la

qui causait avec son oncle, répondit sans penser qu'il parlait à un russe : elle est à moi.

— Comment dites-vous ? fit le garde écarquillant ses yeux pour tâcher de comprendre.

— A moi, répéta César.

La cloche sonnait le départ, le cosaque n'eut que le temps de se précipiter en criant :

— Amôa, Amôa, il s'appelle Amôa.

Le général écrivit :

« A signaler à la police de Piotrkof le nommé Amôa, homme dangereux, portant un chapeau pointu et un pantalon à carreaux. »

— C'est égal, continua-t-il en serrant son portefeuille, il a un drôle de nom ce coquin-là.

— Ce doit être un portugais, fit un certain colonel Nazikof.

— Ou plutôt un rebelle qui se cache sous un faux nom, dit un capitaine.

— Rebelle ou étranger, chien ou polonais, il ne m'échappera pas, messieurs, répondit le général en tordant avec majesté sa grosse moustache, et si d'ici à huit jours je ne l'ai pas retrouvé, je veux qu'on dise que le général Svinin n'est qu'un maladroit. Voyons, qui veut parier avec moi dix bouteilles de champagne ?

— Va pour les dix bouteilles veuve Clicot, s'écria le major qui fumait dans un coin, je tiens le pari.

— Vous tenez le pari contre moi Grégori ?

— Je le tiens, parbleu ! qu'est-ce que je risque ? Gagnant ou perdant je suis sûr de boire du champagne dans huit jours, dix bouteilles payables au cercle Paskiévitich, à... (il regarda sa montre) à une heure et demie.

— Vous paierez ! major, vous paierez ! ricana le général ; messieurs, vous êtes témoins.

La kibitka roulait mollement et sans bruit à travers une vaste prairie nouvellement fauchée, emportant César et son oncle qui causaient un peu à bâtons rompus comme des personnes qui, se retrouvant après une longue absence, ont trop à se dire pour ne pas sauter brusquement d'un sujet à l'autre.

La conversation avait lieu en français, à la grande joie de Magnus, qui, ne comprenant pas un seul mot, écoutait de toutes ses oreilles.

En entendant le son de cette langue amie, que, depuis la campagne de Russie, on n'avait plus parlé devant lui, le vieillard se croyait redevenu jeune, et les souvenirs de la grande armée lui revenaient avec une vivacité étrange.

Les chevaux trottaient avec une joyeuse ardeur.

Au centre de la prairie s'élevait un monticule sur lequel étaient plantées plusieurs hautes croix peintes en noir.

Depuis son entrée en Mazovie, le jeune homme avait été frappé du nombre et de l'élévation de ces croix, tantôt isolées, tantôt réunies par groupes.

En passant au pied de la butte, Magnus et Wladimir saluèrent avec respect ce calvaire. César souleva son chapeau par imitation.

— Pourquoi toutes ces croix ? demanda-t-il à son oncle, elles donnent à la contrée un indéfinissable caractère de tristesse. On dirait un immense cimetière. L'hiver surtout, sur un linceul de neige, elles doivent produire un effet saisissant.

(La suite au prochain numéro.)

région moyenne du Tell, des frontières de la Tunisie à celles du Maroc, et qui est appelé à jouer dans la triangulation algérienne le même rôle que la méridienne de Paris par rapport au réseau français ;

3° Des observations astronomiques de latitude, longitude et azimut ont été faites à Douéra, près d'Alger, et à Dar-Beida, près d'Oran ;

4° Enfin les opérations secondaires de la triangulation sont terminées.

Les opérations géodésiques du premier ordre ont été exécutées en totalité par deux officiers : le commandant Versigny a déterminé la portion orientale de la grande chaîne entre Alger et la Tunisie, et fait la station astronomique de Douéra ; le capitaine Perrier a déterminé la portion occidentale entre Alger et le Maroc, mesuré les deux bases de Bône et d'Oran, et fait la station astronomique de Dar-Beida.

#### LES FORTIFICATIONS DE STRASBOURG.

Un correspondant strasbourgeois de la *Presse allemande* de Francfort donne à ce journal des détails sur les nouvelles fortifications de Strasbourg ; ces renseignements sont reproduits par la *Gazette de Strasbourg*.

Du côté de la France, on construira un vaste camp retranché pouvant contenir 200,000 hommes et relié à la ville par cinq forts : le fort de Reichstett, à 8 kilomètres au nord de la nouvelle enceinte ; le fort de Sufferweyheim ; le fort de Niederhausbergen, celui d'Oberhausbergen et celui de Wolfisheim. Le fort de Reichstett dominera la route de Lauterbourg et le chemin de fer de Paris ; celui de Sufferweyheim dominera également cette dernière ligne, celui de Niederhausbergen, la route de Buxwiller ; les deux autres forts, la route de Saverne et le canal de la Bruche.

Les exercices des régiments de l'armée allemande en France ont commencé depuis le 1<sup>er</sup> de ce mois, et les exercices de brigades auront lieu au mois d'août prochain. Tout a été fixé à Berlin par l'état-major général les localités qui doivent servir aux exercices ont été arrêtées d'un commun accord entre les deux gouvernements français et allemand.

Le traité ne changera rien à cet égard, parce que les travaux de l'armée allemande doivent être terminés au 1<sup>er</sup> octobre prochain, et que l'évacuation ne pourra commencer avant cette époque. D'un autre côté, des mutations vont avoir lieu prochainement ; certains corps doivent rentrer en Allemagne et être remplacés en France par d'autres corps d'un effectif égal. Les autorités françaises de Nancy sont prévenues de ces mouvements, et elles vont, en vue de leur exécution, prendre les mesures nécessaires. (La Patrie.)

Les généraux commandant les troupes prussiennes viennent de recevoir l'ordre de veiller à ce que les habitants n'aient plus à se plaindre des exigences des soldats allemands.

On leur a en outre donné les ordres les plus sévères pour l'observation la plus rigoureuse de la discipline.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Hier soir, vers 6 heures, une jeune enfant de 5 ans environ, Marie M..., est tombée dans la Loire, au bas de la cale du quai de Limoges, en un endroit assez profond et dans un courant rapide.

L'enfant se débattait et était entraînée au loin devant une foule nombreuse de femmes et de jeunes gens ; personne ne se sentait la force de courir à son secours, quand M. le marquis d'Espinay St-Luc, sous-lieutenant au 10<sup>e</sup> chasseurs, qui venait à passer sur le quai, n'écouterant que son courage, ne prit que le temps de quitter sa tunique pour plonger. Bientôt il ramenait au rivage la jeune enfant.

Le courage est traditionnel dans la famille des d'Espinay St-Luc. Le jeune sous-lieutenant qui vient de mériter la reconnaissance d'une famille de notre ville est fils du marquis d'Espinay St-Luc, qui, malgré son âge, a pris en 1870 du service dans les volontaires de l'Ouest et a trouvé une mort glorieuse sur le champ de bataille de Patay.

#### On lit dans le *Gaulois* :

« Le ministre de la guerre vient de faire acheter en Angleterre six étalons pour les haras de la Tour-du-Pin, d'Angers et Saumur.

» Ces magnifiques bêtes sont arrivées hier à Montrouge, d'où elles doivent être expédiées à leurs différentes destinations.

» L'un de ces étalons est surtout remarquable, *Merly*, par la finesse de ses extrémités et par l'ensemble parfait de tout son extérieur.

» Il est destiné au haras de Saumur. »

Or, l'administration des Haras ne dépend nullement du ministère de la guerre. M. de Cisse n'a donc pas pu faire acheter d'étalons pour la Tour-du-Pin, pour Angers, ni surtout pour Saumur, puisqu'il n'y a qu'un établissement de ce genre pour desservir les départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et de la Mayenne, et c'est à Angers qu'il est institué.

Nous apprenons, dit l'*Echo du Poitou*, que les travaux du chemin de fer de Poitiers à Saumur viennent d'être commencés sur la section de Saumur à Montreuil-Bellay et vont être vigoureusement poussés.

Nous savons, en outre, de source certaine, que M. Vernaudeau, sous-entrepreneur de la section de Neuville à Saint-Jean-de-Sauves, vient d'expédier son matériel sur les chantiers, et que ce matériel est attendu d'un instant à l'autre, si même il n'est déjà arrivé à la gare de Chasseneuil, d'où il doit être transporté à Neuville.

L'*Union bretonne* annonce que la distribution des prix dans les lycées et collèges de l'Académie de Rennes aura lieu le samedi 10 août.

Les vacances commenceront le même jour. La rentrée est fixée au lundi 7 octobre, au soir.

Les départements de Maine-et-Loire, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et du Morbihan, font partie de l'Académie de Rennes.

Le général Trochu, qui, on le sait, n'a aucune fortune et a pris à sa charge la nombreuse famille de son frère, quitte Paris et se retire à Tours. (Français.)

En vertu d'un arrêté du maire de Châtelleraut, un marché pour la vente du foin et de la paille, sera tenu dans cette ville tous les dimanches et tous les jeudis de chaque semaine, à l'exception des jours de foire.

Le lieu désigné pour la tenue de ce marché est le champ de foire, dans la partie comprise entre les arbres et la route nationale. (Union libérale.)

L'*Ordre*, de Mayenne, annonce qu'il cesse sa publication quotidienne et se bornera désormais à une édition hebdomadaire. M. de la Rallaye, rédacteur de ce journal, fait, dans le numéro d'hier, ses adieux à ses lecteurs.

#### On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de se tenir en garde contre les chiens errants qui parcourent les villes et les campagnes, en dépit des arrêtés municipaux. M. ISET, adjoint au maire d'Étretat (Seine-Inférieure), vient de mourir atteint de la terrible maladie de la rage. Il y a trois mois environ, M. Iset avait été mordu à la main par un tout petit chien, et n'y avait fait aucune attention.

A Angers, nous n'avons point de malheur semblable à déplorer, sans doute, mais nous avons encore à signaler les méfaits d'un chien enragé. Cet animal, qui appartenait à un restaurateur de la rue Saint-Gilles, a mordu dans ce quartier un certain nombre de chiens et même de chats. Il a été abattu dimanche dernier, et ses victimes ont les unes été jetées à la poubelle, les autres ont été attachées et sont surveillées de près.

Il n'est donc pas inutile d'insister de nouveau sur l'urgence qu'il y a, aujourd'hui plus que jamais, pour la municipalité, de donner les ordres nécessaires afin que la police redouble de sévérité à l'endroit des chiens.

Il ne devrait exister dans la ville aucun chien qui n'ait son maître. Cette prescription, fût-elle remplie strictement, ne ferait point disparaître la rage ; on nous accordera cependant qu'elle en diminuerait les dangers, toute personne qui possède un chien ayant un intérêt direct à le faire soigner ou abattre, si l'animal est malade ou inspire des doutes sérieux. Ce serait une première garantie.

Nous ne parlerons pas de la muselière. Cette précaution, de bon compte, n'en est pas une. La muselière est plutôt propre à irriter un chien qu'à tout autre chose. Elle aide à la rage, loin de la prévenir. C'est un moyen suranné, que les administrations municipales abandonnent les unes après les autres. Mais ce à quoi l'Administration municipale devrait tenir tout d'abord, c'est à ne pas permettre qu'un chien fût rencontré sur la voie publique sans être tenu en laisse. Elle devrait exiger, de plus, que tout chien portât un collier avec le nom de son propriétaire. De cette manière, les contraventions seraient plus faciles à constater, et les chiens errants, qui n'appartiennent à personne et que chacun repousse, finiraient par disparaître.

## Nouvelles diverses.

Hier, dit le *Nord*, de Bruxelles, du 1<sup>er</sup> juillet, tous les journaux annonçaient que la délivrance de la reine était attendue d'un instant à l'autre, et que les artilleurs, la mèche allumée, attendaient au Champ de Manœuvres le signal pour tirer la salve d'usage ; pendant ce temps les promeneurs ont rencontré, vers six heures du soir, dans les riantes campagnes qui s'étendent entre la ferme royale et Jette, la reine conduisant, comme d'habitude, son élégant attelage de poneys. Sa Majesté paraît jouir de la meilleure santé. Elle n'était accompagnée, selon l'usage, que d'une dame du palais et d'un piqueur.

On écrit de Lyon, le 2 juillet :

« L'affaire du général Cremer est fixée au 15 juillet. Le maréchal Baraguey-d'Hilliers présidera le conseil.

» L'inauguration de l'Exposition est fixée à dimanche 7 juillet. Le ministre du commerce a annoncé qu'il assisterait à la cérémonie. »

Un décret autorise la chambre de commerce de Nantes à contracter un emprunt de deux cent mille francs.

Un congrès général des pharmaciens européens doit se tenir à Paris, au palais de l'Industrie, dans le courant de l'automne.

Le but de cette réunion est d'arriver à l'établissement d'un *Codex* uniforme, et d'entendre les rapports des délégués nommés par le dernier congrès, à l'effet d'étudier les propriétés des plantes médicinales des diverses contrées continentales.

Nous recevons d'Alger une lettre qui nous apprend que la récolte des blés et des fourrages est très-belle, mais il n'en est pas de même de la vigne ; les feuilles sont rongées par une grande quantité de mouches, les grappes se dessèchent, on s'attend à de fort mauvaises vendanges.

Des malfaiteurs ont imaginé de détruire les vitraux des églises, en attendant mieux, sans doute. Comme les croisées sont protégées par des grillages serrés de fil de fer contre le choc des pierres, ils ont eu l'idée de se servir de petits projectiles lancés au moyen de sarbacanes ou de fusils à vent. Ils ont commencé par l'église Saint-Bernard (4<sup>e</sup> arrondissement), dont plusieurs vitraux ont été trouvés brisés ce matin. Une enquête sévère est ouverte pour découvrir les auteurs de ces actes inqualifiables de vandalisme.

Presque tous les journaux d'hier soir annonçaient l'arrivée à Paris de l'amiral Tegethoff. L'amiral était même, disaient-ils, descendu au Grand-Hôtel.

Nous avons quelque raison de croire cette nouvelle assez inexacte, l'amiral Tegethoff étant mort depuis trois ans.

C'est sur le plateau du Trocadéro, paraît-il, que sera élevé — par souscription — le monument funèbre à la mémoire des braves

soldats morts autour de Paris pour sa défense. On sait que ce monument a été mis au concours, et le nombre des concurrents est en ce moment de quarante-deux. Un jury nommé à cet effet, et composé d'hommes spéciaux, décernera le prix au mois de novembre prochain. L'artiste qui viendra en second aura, comme dédommagement, un accessit de 2,000 fr.

On sait que le gros œuvre du nouvel Opéra est terminé. Les travaux de décoration, de sculpture, sont aussi terminés, sauf quelques détails. Les sommes absorbées jusqu'à ce jour s'élèvent à 26 millions 400 mille francs. Le crédit voté en 1861, après acceptation des devis, s'élève à 32 millions 500,000 fr.

On va s'occuper prochainement de la machinerie théâtrale, des décors et de l'ameublement ; il sera prélevé sur les 6 millions 400,000 fr. encore disponibles, une somme d'un million et demi pour faire face à ces dépenses. Les travaux intérieurs ne seront donc pas interrompus.

Vers dix heures du soir, sur le chemin de fer de l'Ouest, à la gare de Clamart, la dame Louise B..., reprenant le train de Paris, voulut, en raison de l'affluence des voyageurs, monter sur l'impériale d'un wagon. Par malheur, tous les compartiments étant complets, elle fut obligée de redescendre, se trompa de côté, et se trouva sur la seconde voie au moment où un train de Paris arrivait à toute vitesse. Elle fut en un instant renversée par la machine, qui lui coupa la jambe gauche au-dessus du genou.

Ramenée à Paris, la blessée, qui s'est fait en outre une grave contusion à la tempe droite, a été transportée à l'hôpital Necker, où son état inspire les plus vives inquiétudes.

Cette nuit, des malfaiteurs ont, à l'aide de sarbacanes ou d'armes à vent, brisé plusieurs vitraux de l'église Saint-Bernard. Une enquête a été ouverte pour découvrir les auteurs de ces dégâts.

Un accident épouvantable a eu lieu à la scirie de M. Paillette-Docher, au Havre.

En voulant placer une courroie de transmission sur sa roue, un jeune homme, Charles Dupré, âgé de dix-neuf ans, a été pris dans un engrenage et littéralement broyé.

Le patron de l'établissement, qui n'avait pas commandé à Dupré d'opérer seul ce travail en question, a trouvé ce malheureux absolument dépouillé de ses vêtements et précipité à terre, les membres meurtris et tordus d'une horrible façon. Ce spectacle était effroyable et l'on ne peut s'en faire une idée.

Dupré, depuis de longues années, était employé chez M. Paillette-Docher, où il avait débuté comme apprenti. Il était des plus sympathiques à ses chefs, et son aptitude lui avait conquis la confiance générale.

On raconte que MM. nos créanciers sont fort taquinés par la population de Strasbourg. Ils avaient fait enlever les plaques posées par la ville au coin des rues et portant leur nom écrit en français, pour les remplacer par des écriteaux avec le nom de ces rues en allemand ; les propriétaires des maisons sur lesquelles ces plaques avaient été placées n'avaient pas à s'y opposer. Mais la façade de leur maison leur appartenant, ils y ont fait peindre le nom français de leur rue.

Le lendemain, un commissaire de police, suivi d'un peintre, faisait badigeonner ces inscriptions.

Le lendemain, l'inscription était posée à l'intérieur, sur l'une des vitres du rez-de-chaussée.

On s'attendait à ce que le commissaire y passât, suivi d'un vitrier, pour couper le carreau.

Entêtés, les Alsaciens !

## Dernières Nouvelles.

LA COMMISSION DU TRAITÉ.

Il y a eu hier matin réunion de la commission du traité du 29 juin. On y a entendu M. de Rémusat.

Le ministre des affaires étrangères a ré-

pété, en partie, ce qui se trouve déjà dans son exposé des motifs.

Il a seulement accentué un peu plus ses espérances de pouvoir faire substituer, en 1874, pour le paiement du dernier milliard, une garantie financière à la garantie territoriale.

Toutefois, il paraît que la conséquence de cette négociation ultérieure, même en cas de succès, ne serait pas encore l'évacuation totale du territoire, mais seulement l'évacuation de la Meuse et de la Meurthe.

On ne connaît pas encore le nom du rapporteur qui ne peut tarder cependant à être choisi par la commission.

ALSACE-LORRAINE.

Francfort, 3 juillet.

Le chancelier de l'empire a proposé au conseil fédéral d'introduire aussi la loi contre les jésuites en Alsace-Lorraine. Il ne rencontrera pas de difficultés, et l'hostilité du clergé d'Alsace-Lorraine aura de la peine à devenir plus vive qu'elle ne l'est déjà.

Le Journal de la Haute-Marne vient d'être suspendu pour deux mois.

Elections pour le conseil général dans le Doubs. — Canton de Pont-de-Roide : Inscrits, 2,335 ; votants, 1,607 ; M. Charles Peuzot, 1,420 suffrages.

M. Bradlaugh, le fameux agitateur anglais, est arrivé à Paris hier matin.

M. de Kératry est arrivé à Versailles hier matin.

Il n'y restera que peu de jours.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION  
ANONYME  
CAPITAL : 5,000,000 FRANCS.

Siège social à Paris, 57, rue Taitbout.

**SOUSCRIPTION A 25,000 OBLIGATIONS**

Emises à 175 francs l'une.

Remboursables à 200 francs en cinq années.

INTÉRÊT ANNUEL : 15 FRANCS, NET D'IMPÔT,  
Payables par trimestres, au siège de la Société  
et dans toutes les Succursales.

**4 TIRAGES PAR AN.**

Ces Obligations seront cotées à la Bourse dès le  
dernier versement.

La souscription sera ouverte à Paris

A LA  
**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**

57, rue Taitbout.

Du Mardi 2 Juillet au Mardi 9 Juillet.

ON VERSE :

En souscrivant . . . . .	25 fr.	} 175 fr. » c.
Le 10 juillet . . . . .	50	
Le 10 août . . . . .	50	
Le 10 septembre . . . . .	50	
Bonification pour libération en souscrivant . . . . .	2 50	
Versement réel pour une Obliga- tion de 200 francs . . . . .	172 fr. 50 c.	

Les souscriptions sont reçues dès ce  
jour à PARIS, à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.  
Dans les Départements, aux succursales  
de la Société et chez tous les Banquiers. (350)

LE  
**CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine  
de Santé Revalessière Du Barry de Londres.

— Toute maladie cède à la douce Revalessière du Barry,  
qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle guérit,  
sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gas-  
trites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites,  
nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée,  
dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression,  
congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète,  
faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge,  
haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, in-  
testins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y  
compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la  
marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalessière Du Barry a produit sur moi un effet  
vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de  
18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'esto-  
mac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je  
n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuel-  
lement.  
J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer,  
elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes,  
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.;  
12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière qu'on peut  
manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.  
— La Revalessière chocolatée rend appétit, digestion, som-  
meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants  
les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et  
que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de  
12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la

tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez  
MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean,  
GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épi-  
ciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

**Bulletin commercial et agricole.**

Doué. — Marché du 1<sup>er</sup> juillet.

Les cours de la halle pour le froment avaient  
baissé de 1 fr. au marché précédent.

Les marchands ont traité quelques affaires en blé  
nouveau, livrable aussitôt la récolte, à 19 50 et  
20 fr.

Voici nos cours :

Froment, l'hect. 77 k., 22 » à 23 ».

Seigle, 11 à 11 50.

Orge, 66 k., 10.

Avoine, l'hect., de 7 à 7 50.

Foin, les 100 k., 4 75 à 5.

Vins rouges (petit rouget point cuvé), de 22 à  
25 fr. les 230 litres.

Vins blancs, de 30 à 34 fr. les 230 litres.

Beurre, le 1/2 kil., 1 fr.

Oeufs, la douzaine, 70 c.

Volailles, 3 à 3 fr. 75 la couple.

CANDÉ. — Marché du 1<sup>er</sup> juillet.

Froment, l'hect., 22 fr. 50.

Orge, 11 fr.

Avoine, 8 fr.

Oeufs, la douzaine, 60 c.

Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. 10.

Volaille, la couple, de 1 75 à 3 fr.

Foin, les 1,050 kil., de 50 à 60 fr.

Paille, les 1,050 kil., de 50 à 60 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET 1872.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % J. 1 <sup>er</sup> Janv. 71.	53 55	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	873 50	»	7 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	370	»	»
4 1/2 % J. 22 sept.	76 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	610	»	15	Canal de Suez, j. 70.	385	2 50	»
4 % J. 22 sept.	84 20	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	383 75	»	16 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	400	»	10
5 % Emprunt	84 20	»	»	Crédit Mobilier	925	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	431 25	»	1 25				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	206	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	501 25	2 50	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	»	»	Est, jouissance nov.	813 75	3 75	»	Orléans	271 50	»	»
— 1865, 4 %	435	»	1 55	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	595	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	270	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	281 25	»	1 25	Midi, jouissance juillet	967 50	»	»	Est	271	»	»
— 1871, 3 %, 70 fr. payé.	250 75	»	75	Nord, jouissance juillet	812 50	3 75	»	Nord	283	»	»
— libéré	252 50	2 50	»	Orléans, jouissance octob.	500	2 50	»	Ouest	272 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3515	5	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	»	»	»	Midi	272	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	660	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	665	2 50	»	Deux-Charentes	267 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	6 25	Compagnie parisienne du Gaz.	95	»	5	Vendée	230	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				

**GARE DE SAUMUR**

(Service d'été, 6 mai).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	»
9 — 02 — — omnibus.	»
1 — 33 — — soir,	»
4 — 13 — — express.	»
7 — 27 — — omnibus.	»

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	»
9 — 50 — — express.	»
12 — 38 — — omnibus.	»
4 — 44 — — soir,	»
10 — 30 — — express-poste.	»

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> DUPUY, notaire à Montsoreau.

**VENTE**

EN UN SEUL LOT,  
Sur licitation, entre majeurs,  
D'UN

**LOGEMENT EN CAVES**

PIÈCES DE TERRE ET BOIS,  
SITUÉS

Commune de Couziers, arrondisse-  
ment de Chinon (Indre-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche  
28 juillet 1872, à midi, en l'étude  
et par le ministère de M<sup>e</sup> Dupuy,  
notaire à Montsoreau, commis à  
cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra,  
qu'en exécution d'un jugement  
rendu entre les parties ci-après nom-  
mées, par le tribunal civil de pre-  
mière instance de Saumur, le 22  
juin 1872, enregistré et signifié à  
avoué et à partie ;

Et à la requête du sieur Joseph  
Moreau, cultivateur, demeurant à  
Champigny, commune de Souzay,  
ayant pour avoué M<sup>e</sup> Labiche, avoué  
près le tribunal de première instance  
de Saumur, y demeurant ;

En présence ou eux dûment appe-  
lés de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Moreau, veuve  
en premières nocces du sieur René  
Poireau, actuellement épouse du  
sieur Pierre Ferré, menuisier, et de  
ce dernier tant en son nom person-  
nel que pour autoriser son épouse,  
demeurant ensemble aux Roches,  
commune de Fontevrault ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup>  
Jeanne Moreau, épouse du sieur  
François Touzard, demeurant dite  
commune de Fontevrault, compa-  
rant, les sus-nommés, par M<sup>e</sup> Che-

deau, leur avoué, exerçant près  
ledit tribunal ;

En présence encore du sieur Fran-  
çois Touzard, journalier, ayant de-  
meuré à Fontevrault, aujourd'hui  
n'ayant ni résidence ni domicile con-  
nus en France, défaillant ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et  
heure sus-indiqués, à l'adjudication  
aux enchères publiques, par le mi-  
nistère de M<sup>e</sup> Dupuy, notaire, des  
biens dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION.**

1<sup>o</sup> Un logement en caves, situé  
aux Chauveaux, commune de Cou-  
ziers, composé d'une chambre à  
cheminée et four, une autre cave où  
se trouve un puits, trois autres caves  
encore, plusieurs petits caveaux,  
une cour renfermée de murs, un  
petit jardin planté de pruniers et  
autres arbres fruitiers, et environ  
41 ares 25 centiares de terre ; le tout  
joignant au levant le chemin, au  
couchant le chemin, et au nord  
Crouin et M. Roy ;

2<sup>o</sup> Huit ares 25 centiares de terre,  
situés aux Vaugelliers, commune de  
Couziers, joignant au levant Lecoq,  
au midi Vacher, au couchant Crouin  
et au nord Vacher ;

3<sup>o</sup> Huit ares 25 centiares de terre,  
situés aux mêmes lieu et commune,  
joignant au levant Vacher, au midi  
Vacher, au couchant Mexmin et au  
nord Vacher ;

4<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de terre et  
bois, situés aux Lizons, commune  
de Couziers, joignant au levant un  
inconnu, au midi Simonneau, au  
couchant M. Nau ;

5<sup>o</sup> Douze ares 37 centiares de bois,  
situés aux Tranchecault, commune  
de Couziers, joignant au levant M.  
du Petit-Thouars, au midi M. Roy,  
au couchant un inconnu, et au nord  
M. Roy.

Mise à prix . . . . . 900 fr.

S'adresser, pour tous autres ren-  
seignements :

Soit à M<sup>e</sup> Dupuy, notaire à Montso-  
reau, dépositaire du cahier des char-  
ges ;

Soit à M<sup>e</sup> LABICHE, avoué poursui-  
vant ;

Soit à l'avoué co-licitant.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié  
soussigné, le 4 juillet 1872.  
Signé : LABICHE.

E enregistré à Saumur le 5 juillet  
1872, v<sup>o</sup> . . . c<sup>o</sup> . . . Reçu 1 fr. 80.  
(362) Signé : ROBERT.

LIQUIDATION JUDICIAIRE VEUVÉ DE FOS-  
LETHEULLE ET FILS.

MM. les créanciers vérifiés et affir-  
més de la liquidation judiciaire veuve  
de Fos-Letheulle et fils sont préve-  
nus qu'un premier dividende de 10  
p. 100, à valoir sur le montant de  
leurs créances, leur sera distribué les  
11, 12, 13, 15 et 16 juillet 1872, de  
midi à quatre heures du soir, au ca-  
binet de l'ancienne maison de banque,  
rue Haute-Saint-Pierre.

La remise des mandats de paie-  
ment sera faite aux créanciers, aux  
lieu, jours et heures susdits, par or-  
dre alphabétique, savoir :

- Le 11 juillet, pour les lettres A et B.
- Le 12, pour les lettres C, D, E.
- Le 13, pour les lettres F, G, H, I, J, K.
- Le 15, pour les lettres L, M, N, O, P.
- Le 16, pour les lettres Q, R, S, T, U, V.

Il sera indispensable de présenter  
aux syndics le titre d'admission à la  
faillite, c'est-à-dire le bordereau vé-  
rifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présente-  
raient pas dans le délai qui vient d'être  
indiqué, s'exposeraient à ce que  
le dividende leur revenant soit de

nouveau déposé à la Caisse des con-  
signations, et, dans ce cas, les forma-  
lités à remplir et les frais qui pour-  
raient en résulter resteraient à leur  
charge personnelle.

Les syndics de la liquidation  
judiciaire V<sup>o</sup> de Fos-Letheulle  
et fils,  
GUÉRIN, CHANLOUINEAU, MULOT.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire  
à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le dimanche 7 juillet 1872, à midi,  
à Souzay, au domicile des époux  
Boret-Prudhommeau,

On vendra :  
Armoires, secrétaires, chaises, ta-  
bles et bancs, bois de lit, vaisselle,  
un billard et autres objets.  
Au comptant et cinq centimes par  
franc en sus. (364)

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,  
UNE MAISON ET UN JARDIN de  
3 hectares, place du Chardonnet, avec  
sortie sur la Levée-d'Enceinte.  
S'adresser à M. Yvon, entrepreneur  
des fumiers de l'École de cavalerie, à  
Saumur. (146)

**A LOUER**

Présentement,  
APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec  
cave et grenier.  
S'adresser à M. GABORIT, négo-  
ciant, rue Saint-Jean, ou à M. Poi-  
son, négociant, rue de la Petite-Bi-  
lange. (225)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
UNE MAISON, située à Saumur,  
quai de Limoges, avec cour, écurie,  
remise et vastes magasins.  
S'adresser à M. FORGE. (98)

104, rue Richelieu, 104

LE

**MONTEUR** **TIRAGES FINANCIERS**

NEUVIÈME ANNÉE

**4** FR. PAR AN

NEUVIÈME ANNÉE

Qui ne paraissait que deux fois par mois  
PARAIT MAINTENANT chaque semaine le Jeudi  
SANS AUGMENTATION DE PRIX

Exécution des Ordres de Bourse. — Encaissement de Coupons.  
Echange et Libération de Titres. — Souscriptions.

La Maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne  
fait pas d'avances sur titres.

104, rue Richelieu, 104, Paris

FABRIQUE D'ENCRE

De PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir,  
Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes  
métalliques.